

Communiqué final issu de la Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEN-SAD :

Doter l'organisation d'un plan d'actions global pour atteindre les objectifs visés à travers le Traité révisé

1. La Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN SAD) s'est tenue le 13 Avril 2019, à N'Djamena (République du Tchad) sous la présidence de Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Président en exercice de la Communauté.
2. Ont pris part aux côtés des Chefs d'Etat et de Gouvernement aux travaux de la Session Extraordinaire de la Conférence, le Secrétaire général par intérim de la CEN-SAD, Monsieur IBRAHIM SANI ABANI et le Président Directeur de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le Commerce (BSIC), Monsieur Ali Omar AL-MOKHTAR.
3. Ont assisté à la cérémonie d'ouverture et de clôture, le Président de la Commission de l'Union Africaine, Monsieur MOUSSA FAKI MAHAMAT, l'Ambassadeur AHMAD ALLAMI, Secrétaire Général de la CEEAC ainsi que les représentants de la MINUSMA, de la CEDEAO, de la CBLT, de la Fondation HANNS SEIDEL.
4. La Conférence a pris acte des conclusions de la Session extraordinaire du Conseil Exécutif qui a passé en revue le fonctionnement et les perspectives de la Communauté ainsi que les voies et moyens de la consolidation de la dynamique CEN-SAD.
5. La Conférence s'est félicitée du dépôt du nombre requis de quinze instruments de ratification et a salué l'entrée en vigueur du Traité Révisé de la CEN-SAD. Elle a exhorté les neuf Etats membres qui ne l'ont pas fait à y adhérer.
6. La Conférence a décidé de la nomination au poste de Secrétaire Exécutif et de son adjoint, pour un mandat de quatre (4), deux hauts cadres respectivement du Niger et du Royaume du Maroc dont les noms seront communiqués par les pays concernés au Président en exercice de la CEN-SAD.
7. La Conférence demande au Président en exercice de faire installer la nouvelle équipe dans les meilleurs délais afin de parachever le processus de réforme et de doter la Communauté d'un plan d'actions global lui permettant d'atteindre ses objectifs tels qu'inscrits dans le Traité Révisé.
8. La Conférence décide de transférer provisoirement le siège de la Communauté à N'Djamena et demande aux autorités tchadiennes d'apporter toute l'assistance nécessaire en vue de permettre au Secrétariat Exécutif de travailler dans les conditions lui permettant d'accomplir sa mission.

9. La Conférence a instruit le prochain Secrétaire Exécutif de la CEN-SAD à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour l'enregistrement au Secrétariat Général des Nations Unies et à la Commission de l'Union Africaine de ce Traité Révisé.

10. La Conférence exprime ses félicitations aux Etats membres qui se sont acquittés totalement ou partiellement de leurs arriérés et contributions au budget de la Communauté. Elle invite l'ensemble des Etats membres à se mettre à jour et à continuer le paiement régulier et à date échue, de leurs contributions au budget de la Communauté.

11. La Conférence a adopté une déclaration spécifique sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

12. La Conférence a rendu un vibrant hommage au Président en Exercice, S.E.M. IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad pour sa détermination personnelle dans la réactivation de la CEN-SAD et pour son leadership dans la supervision des activités de la Communauté.

13. La Conférence a félicité Monsieur IBRAHIM SANI ABANI et l'ensemble du personnel du Secrétariat Général qui ont fait un excellent travail malgré les conditions de travail difficiles.

14. Au terme de ses travaux, la Conférence a adressé une motion de remerciements au Président de la République du Tchad, Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, au Gouvernement et au peuple tchadien.

Fait à N'Djamena,
le 13 Avril 2019